

Données administratives

Rue : Rue Joseph Truffaut N° : 51 Boîte : 014-droite

CP : 4000 Localité : Liège(4000)

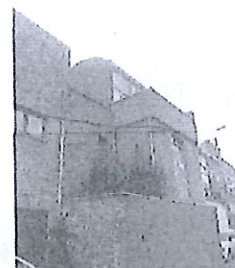
Type de bâtiment : Appartement

Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le :

Numéro de référence du permis :

Construction : avant 1971 ou inconnu Version du protocole : 17/07/2013

Prix du certificat (TVAC) : 160,00€ Version du logiciel : 2.0.7

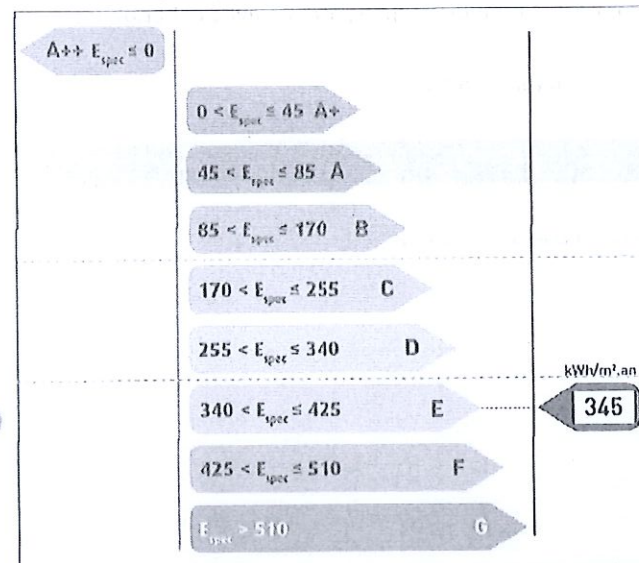


Ce certificat est un document officiel qui vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié. Il vous indique les mesures générales d'amélioration qui peuvent être apportées. Le certificat est établi par un certificateur agréé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants publié au Moniteur belge le 22/12/2009, sur base des informations récoltées lors de la visite du bâtiment. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les Guichets de l'Energie.

Consommation énergétique calculée du bâtiment

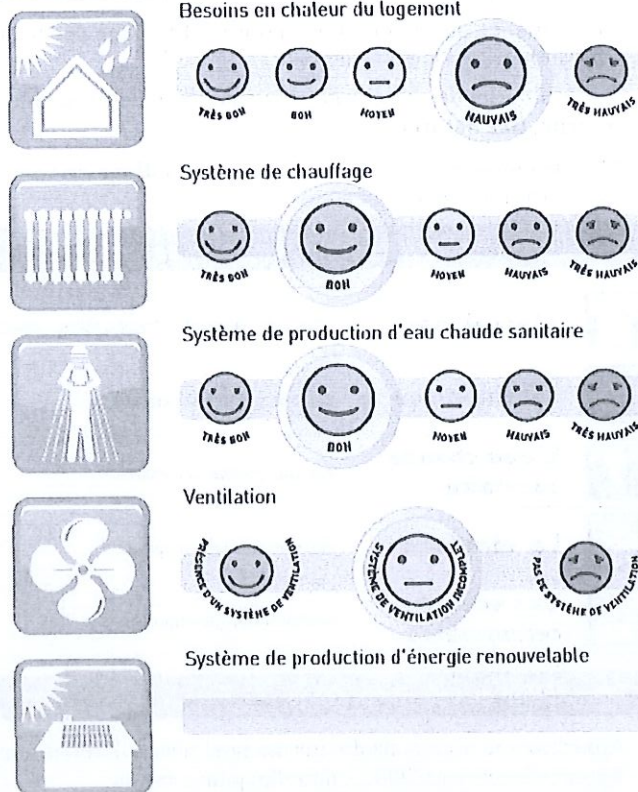
Consommation totale d'énergie primaire : 18142 kWh/an

Consommation spécifique d'énergie primaire - E_{spec} (kWh/m².an) :



Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisés, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

Indicateurs spécifiques



Certificateur agréé N° : CERTIF-P2-00911

Nom: VAN BELLE

Prénom: Sophie

Rue: Rue Baron N°: 72 Boîte:

CP: 4400 Localité: Flémalle

Pays: Belgique



Contrôle électrique - Certificat PEB
Tel : 0800/82171 et www.certienergie.be

Je déclare que toutes les données reprises sur ce certificat sont conformes à la réalité.

Date:

2014.04.28

Signature:

13:13:00

+02'00'



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

N° : 20140428008584
Établi le : 28/04/2014
Valable jusqu'au : 28/04/2024
Certificateur agréé N° :
CERTIF-P2-00911



Données administratives

Rue : Rue Joseph Truffaut N° : 51 Boîte : 014-droite
CP : 4000 Localité : Liège(4000)

Impact sur l'environnement - émissions de CO₂

Émissions de CO₂ du bâtiment : 3331 kg CO₂/an
Émissions de CO₂ spécifiques : 63 kg CO₂/m².an

Description du bâtiment selon l'annexe 1

Volume protégé : 180 m³

Surface de plancher chauffée : 53 m²

Besoins en chaleur du logement / surface de plancher chauffée : 246 kWh/m².an

Les besoins en chaleur du logement dépendent en grande partie de la performance de l'enveloppe (voir glossaire)

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage des locaux : Chauffage central : Chaudière, À condensation, Gaz naturel

Performance des installations pour le chauffage des locaux : 78 %

Rendement global sur énergie primaire

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : Chaudière, Instantanée avec échangeur interne, Gaz naturel

Performance des installations pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : 59 %

Rendement global sur énergie primaire

Preuve(s) acceptable(s) utilisée(s) dans ce certificat

	L'enveloppe	- Dossier de photos localisables : photos prise sur place lors du rdv
	Le chauffage	Aucune preuve acceptable
	L'eau chaude sanitaire	Aucune preuve acceptable
	La ventilation	Aucune preuve acceptable
	Les énergies renouvelables	Aucune énergie renouvelable

Description du volume protégé

Appartement situé à droite sur un seul niveau (atelier sous cet appartement)
Appart rénové vers 2002 - date des plans reçus
Le volume protégé reprend tout l'appartement.

Isolation vue sur place:

- mur crépis 22cm (bloc de 15 + isolant 5cm vu sur place mais pas le type)

Pas d'autres isolations vues, pas de preuves acceptables

Chaudière gaz à condensation + production d'eau chaude

Données administratives

Rue : Rue Joseph Truffaut N° : 51 Boîte : 014-droite
CP : 4000 Localité : Liège(4000)

Propositions d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment

Les conseils formulés dans ce certificat sont généraux. Certains peuvent se révéler en pratique difficilement applicables pour des raisons techniques, économiques, esthétiques ou autres. Des conseils personnalisés et chiffrés peuvent être obtenus en sollicitant un audit énergétique PAE pour ce logement. Pour obtenir plus d'informations sur l'audit énergétique PAE, veuillez consulter le site portail énergie de la Région wallonne : <http://energie.wallonie.be> ou consulter les Guichets de l'énergie.

Adopter un comportement énergétiquement responsable, c'est par exemple éteindre les appareils d'éclairage, les appareils en mode veille, chauffer un peu moins certains locaux... Cela n'améliorera pas la performance énergétique de votre bâtiment telle que calculée dans le certificat, mais cela peut réduire de manière importante votre facture énergétique.

Certaines mesures d'amélioration décrites nécessitent des précautions particulières et le recours à des professionnels (auditeur, architecte, entrepreneur) est recommandé. Malgré le soin apporté à l'établissement de ce certificat, le certificateur et/ou la Région wallonne ne peuvent être tenus responsables des dommages ou dégâts qui résulteraient de la réalisation des mesures décrites.

A Propositions d'amélioration portant sur l'enveloppe

1. Isolez la toiture inclinée ou le plancher du grenier.

Isolez votre toiture à versant et vous constaterez une diminution de votre consommation d'énergie. Pour une épaisseur d'isolant d'environ 15 cm (*), vous économiserez environ 15 litres de mazout (ou 15 m³ de gaz) par an et par mètre carré isolé. Si l'épaisseur de l'isolant actuel est inférieure à 10 cm dans certaines parties de la toiture, il est conseillé de poser une isolation complémentaire. Utilisez toute l'épaisseur disponible. Une épaisseur d'isolant de plus de 20 cm peut être considérée comme très performante.

Vous pouvez isoler votre toit en posant de l'isolant directement sous la toiture en pente ou sur le plancher du grenier, si celui-ci n'est pas utilisé ni chauffé. Ne posez pas d'isolation sous une toiture dépourvue de sous-toiture. Dans ce cas, commencez par poser une sous-toiture. Posez également un pare-vapeur sur la face intérieure de la toiture isolée.

(*) Une toiture comportant un isolant de 15 cm d'épaisseur posé correctement équivaut à une valeur U de l'ordre de 0,3 W/m² K, considérée actuellement comme suffisamment performante et économe.

2. Isolez la toiture plate (ou la toiture inclinée présentant une étanchéité continue).

Isolez la toiture plate et vous constaterez une diminution de la consommation d'énergie et une amélioration du confort intérieur. Pour une épaisseur d'isolant d'environ 15 cm (*), vous économiserez de l'ordre de 15 litres de mazout (ou 15 m³ de gaz) par an et par mètre carré isolé. Posez l'isolant à l'extérieur de la structure portante en formant un matelas continu. Un pare-vapeur doit être placé sur la face intérieure de l'isolant afin d'éviter les problèmes de condensation d'humidité dans celui-ci. Si certaines parties de la toiture plate sont déjà isolées mais insuffisamment, il est conseillé de poser une isolation complémentaire en cas de rénovation de l'étanchéité.

Cette technique d'isolation s'applique également aux toitures à versant présentant une étanchéité à l'eau continue (technologie de la toiture plate).

(*) Une toiture comportant un isolant de 15 cm d'épaisseur posé correctement équivaut à une valeur U de 0,3 W/m² K, considérée actuellement comme performante et économe.

